

Compte-rendu valant PV de la réunion du Conseil Municipal

du Jeudi 23 mai 2024

Convocation du 16 mai 2024

Présidence : M. Denis TAVEL

Présents : Denis TAVEL (Maire), Stéphane BATISSE, Jean-Marc MICHON, Denise RANDU, Franck GAUDET (Adjoints), Dominique BERNARD, Jean-Christophe DONARD, Stéphanie DUCROZET, Emmanuelle FOURÉ-DELORME, Françoise GAGNEPAIN, Éric MERCADO, Elodie MICHON, Magali PONSOT, Yohann REVEL, Marie-Christine TEPPE, Julien VERCHERE, Jamel YANTOUR.

Arrivée de Mélynda CORDON à 20 :13.

Absents ou excusés : Françoise BUISSET (Procuration donnée à Denis TAVEL)

Secrétaire de séance : Jean-Christophe DONARD

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en mairie le jeudi 23 mai 2024 à 20h00 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous.

Le compte-rendu de la réunion du 11 avril 2024 ne fait l'objet d'aucune remarque. Après être signé par le secrétaire de séance et M. le Maire, il sera diffusé sur le site de la commune.

1°) Loi d'accélération des ENR

Rappel : La commission travaux/cadre de vie s'est réunie le 4 avril pour recenser les zones destinées aux ENR (Energies Renouvelables). Suite à la loi de mars 2023 les communes doivent recenser les zones potentielles de développement.

Il ressort des zones uniquement concernées par le solaire photovoltaïque type ombrières. Elles sont situées sur le parking de TEA. 2 autres zones ont été identifiées, parking entre TEA et Gaudélices ainsi que la STEP mais ces terrains sont en zone N et il n'est pas autorisé de les implanter.

La consultation des habitants de Certines a été réalisée du 1^{er} au 15 mai. Le dossier était consultable sur le site de la mairie, un registre a été ouvert pour les remarques, qui pouvaient également être formulées par mail à l'adresse mairie@certines.fr. Comme indiqué lors de la dernière séance du conseil municipal, le 11 avril, une délibération doit être prise et le dossier sera ensuite transmis à la Préfecture ainsi qu'à GBA.



Pour information, aucune visite pendant le temps de la consultation et 1 question par mail.

-Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité : Pour le solaire d'ombrières, les parcelles cadastrées ZH 348, ZH 160, ZH 159, ZH 156, ZH 155 et ZH 368 (les 2 zones situées sur le parking de l'entreprise TEA comme zone destinées aux ENR).

2°) Mise en place du porte-monnaie électronique pour le paiement de la cantine et la garderie

Actuellement, les parents règlent leur facture de cantine mensuellement, et celle de garderie trimestriellement. Le logiciel 3DOUEST nous permet de mettre en place un système de prépaiement : les familles alimenteront leur compte sur 3DOUEST pour pouvoir cocher les réservations.

Ce système permettra de ne plus faire de factures et d'éviter les impayés (actuellement, le montant des impayés s'élève à 11 000€ de janvier 2023 à avril 2024), puisque les familles paieront d'avance, la somme souhaitée.

L'objet de la régie existante pour la gestion des locations de la salle polyvalente et la location de la borne électrique doit être étendu pour l'encaissement des paiements de la cantine et de la garderie. La majorité des paiements se fera par carte bancaire via le site 3DOUEST ; les familles ont toutefois la possibilité de venir en mairie pour effectuer leur paiement par chèque bancaire ou espèces.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, valide le passage au porte-monnaie électronique et accorde la modification de l'objet de la régie.

Arrivée de Mélynda CORDON à 20 :13.

3°) Projet définitif des travaux de l'école et plan de financement

L'objectif principal de ce projet de travaux est donc la rénovation énergétique de l'école. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Certines souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR, du CD01 (pacte de territoire), de la Région (bonus ruralité) et des fonds européens (FEDER).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
	ART'BEL	78 194,00 €		61 738,00 €
		10 390,00 €	0,00 €	61 738,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Terrassement VRD		40 155,00 €		10 390,00 €
Gros œuvre maçonnerie		30 510,00 €		
Charpente couverture		50 665,00 €		
Isolation par ext et façades		122 290,00 €		118 700,00€
menuiseries extérieures		190 720,00 €		187 920,00€
menuiseries intérieures		13 050,00 €		12 250,00 €
plâtrerie peinture		47 327,00 €		36 098,00 €
revêtement sols faïences		10 220,00 €		6 730,00 €
Plomberie ventilation		76 700,00 €		75 100,00 €
Electricité		65 810,00 €		57 160,00 €
Photovoltaïque		32 500,00 €		32 500,00 €
	Sous-total travaux ou acquisitions	679 947,00 €	0,00 €	536 848,00€
	COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	758 141,00 €	0,00 €	536 848,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens			0,00 €	0,00%
DETR	Préau + extension + photovoltaïque	sollicité	48 000,00 €	25,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional	Réhabilitation énergétique	sollicité	180 000,00 €	30,00%
Conseil départemental	Investissement structurant	sollicité	114 000,00 €	15,00%
EPCI	50% du reste à charge	sollicité	160 000,00 €	21,00%
Autre collectivité				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		502 000,00 €	66,00%
Autres aides non publiques				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		256 141,00 €	
	Emprunt		0,00 €	
	Crédit bail ou autres		0,00 €	
	Recettes générées par le projet		0,00 €	
	Participation du maître d'ouvrage		256 141,00 €	33,00%
	TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		758 141,00 €	

Le conseil municipal, après délibération, valide, à l'unanimité, le plan de financement pour les travaux de l'école.

4°) Subventions 2024

La commission « Sports, Associations, Culture », réunie le 22 avril propose au conseil municipal de valider les montants des subventions figurant dans l'annexe ci-dessous :

PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2024		
ASSOCIATIONS CERTINES		
Sou des Ecoles Classe découverte	1 700,00 €	34 enf X50€
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 000,00 €	
Association des conscrits	300,00 €	
Bibliothèque	800,00 €	
Sou des Ecoles Certines	500,00 €	
AJC	150,00 €	
OSR01	500,00 €	39
Coopérative scolaire	220,00 €	
Dojo D'Arts Martiaux	200,00 €	
Amicale Donneurs de Sang	200,00 €	
Amicale Boule Certines	150,00 €	
Ass Sportive des Buclanes	150,00 €	
Essartines Rando	150,00 €	
F.N.A.C.A.	150,00 €	
Gymnastique volontaire	150,00 €	
Les 3 coups de balai	150,00 €	
Loisirs Création ALCC	150,00 €	
Société de Chasse Certines	150,00 €	
Sports Humour et Loisirs SHL	0,00 €	
Ten'Dances	200,00 €	
Vétérans de Certines	150,00 €	
Certin'run	150,00 €	
Chemins et patrimoine	150,00 €	
Work shop	150,00 €	
Ecole de musique BDR	200,00 €	11
TOTAL	7 770,00 €	
TOTAL		

AUTRES		
Académie de la Dombes	100,00 €	
A.D.A.P.A.	350,00 €	
ADAPEI (brioches)	50,00 €	
A.D.M.R. Ceyzériat	450,00 €	
AFM Téléthon	50,00 €	
Banque alimentaire de l'Ain	50,00 €	
Docteur Clown	50,00 €	
France ADOT 01	50,00 €	
Prévention Routière	100,00 €	
Ligue contre le cancer	50,00 €	
Les Restos du cœur	50,00 €	
Secours Populaire	50,00 €	
Touch RUGBY	150,00 €	
MFR La Vernée 2 élèves	40,00 €	
MFR Cormaranche 1 élève	20,00 €	
MFR Montluel 1 élève	20,00 €	
JD'Agriculteurs	50,00 €	
Subventions exceptionnelles	550,00 €	
TOTAL	2230,00€	
TOTAL	10 000,00 €	

(13 700 voté au budget 2024)

BEC achat de 10 actions à 103 €	1 030,00 €	
---------------------------------	------------	--

Le conseil municipal, après délibération, valide, à l'unanimité, la proposition de subventions pour l'année 2024, et l'achat de 10 actions BEC.

5°) Règlement intérieur du conseil municipal

Un règlement intérieur avait été voté en janvier 2021, pour le mandat 2020-2026. Depuis la mise en place du nouveau conseil en date du 4 février 2024, un règlement intérieur doit être adopté dans un délai de six mois.

Le règlement intérieur est un document déterminant les règles de fonctionnement interne du conseil municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. A ce titre, il revêt force de loi pour les membres du conseil. Les procédures qu'il constitue doivent ainsi être suivies rigoureusement. A défaut, les délibérations seraient susceptibles d'être annulées par le juge administratif.

La version précédente, modifiée en partie depuis le 1^{er} juillet 2022 (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021) sera annexée à la délibération.

Ce règlement est accepté, à l'unanimité, par le conseil municipal.

6°) INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) Recours au mécanisme du fond de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).

Le SIEA propose de participer à un financement équivalent à une IRVE dite semi-rapide pour chaque commune membre du groupement de commandes, la commune de Certines ayant accepté d'adhérer au groupement par la délibération du 11 avril dernier.

Un emplacement est suggéré pour une borne semi-rapide : sur le parking devant la mairie.

Le conseil municipal approuve la proposition du SIEA, par 19 voix pour, de financer en totalité la première IRVE, via le recours au mécanisme des fonds de concours permettant d'attribuer des subventions (75 % du coût hors taxes de l'opération), dans la limite de 22 000 € HT maximum par commune,

7°) Information sur les décisions prises suite au dernier conseil municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT (DPU)

1 dossier de déclaration d'intention d'aliéner a été traité sans formulation d'un droit de préemption :

→ M. Nicolas RINNA (Les Charmilles à la Morandière)

→ Consorts CHANEL (La Baronne)

Dossiers d'urbanisme

3 demandes préalables à des travaux ont été déposées depuis le dernier conseil :

→ Commune de CERTINES - installation d'une cellule sanitaire vers la salle polyvalente

→ M. FROPPIER Eric (756 route du Saix) installation de panneaux photovoltaïques

→ M. CAZORLA Geoffray (65b allée des Douvres) - création d'une baie vitrée

2 permis de construire ont été déposés depuis le dernier conseil

→ M. POBEL Claude (1240 chemin des noisetiers) - installation d'un mobil home

→ M. CAZORLA Geoffray (65b allée des douvres) - carport de + 20m²

8°) Questions diverses

- Installation d'un taxi, arrêté d'autorisation de stationnement à faire, habite actuellement hors de la commune, entame les démarches, le conseil statuera à la prochaine séance ;
- Visite d'un Proxi Marché le 17 mai, à Vendennes-les-Charolles (71) ; travaux à venir pour la boulangerie à définir mardi 28 mai par la commission des travaux ; attente du projet du CAUE pour le réaménagement de la place de la Morandière ;
- Préparation de la réunion avec les parents de l'école, le 30 mai sur la semaine de 4 jours : préciser les horaires de classe à partir de la rentrée, les horaires du bus (un peu plus en avance, avec un accompagnateur d'école à école), et inscriptions aux NAP du mercredi pour déterminer l'organisation (inscription au 15 juin et confirmation au 15 juillet, après la fin des inscriptions du centre de loisirs) ;
- Avancement du PCS : prochaine réunion le lundi 17 juin à 20h, avant le samedi 14 septembre pour la mise en situation ;
- Point sur l'acquisition d'un terrain pour le cheminement doux vers le pôle multi-service et d'un autre le long de la voie ferrée, aux Rippes ;
- Fleurissement : plantations faites le 15 mai sous la pluie, merci aux bénévoles

- Réunion commission animation lundi 27 mai à 20h00 ;
- Le banc multi activités a été installé ;
- Intervenant musical dans le cadre des Culturiosités le 1^{er} juin à la bibliothèque à 10h30 ;
- Planning des permanences du bureau des élections européennes du 9 juin 2024

Permanences de la tenue du bureau de vote

8h 9h	Denise RANDU	Emmanuelle FD	Stéphanie DUCROZET
9h 10h	Denise RANDU	Emmanuelle FD	Dominique BERNARD
10h 11h	Magali PONSOT	Jean-Marc MICHON	Eric MERCADO
11h 12h	Magali PONSOT	Jean-Marc MICHON	Eric MERCADO
12h 13h	Stéphane BATISSE	Yohann REVEL	Marie-Christine TEPPE
13h 14h	Stéphane BATISSE	Yohann REVEL	Marie-Christine TEPPE
14h 15h	J-Christophe DONARD	Julien VERCHERE	Françoise GAGNEPAIN
15h 16h	J-Christophe DONARD	Julien VERCHERE	Françoise GAGNEPAIN
16h 17h	Jamel YANTOUR	Franck GAUDET	Chloé VIARD
17h 18h	Jamel YANTOUR	Franck GAUDET	Elodie MICHON
Dépouillement	Denis TAVEL	Franck GAUDET	Elodie MICHON
	Jamel YANTOUR	Stéphane BATISSE	Yohann REVEL

☞ Séance levée à 21h50 ☞
°° 0 °°

Prochaines réunions : Jeudi 4 juillet à 20h00
Jeudi 5 septembre à 20h00 Jeudi 17 octobre à 20h00
Jeudi 28 novembre à 20h00

Fait à Certines, le 4 juillet 2024

Le Maire, Denis TAVEL




Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe DONARD

